



Calendrier H

Bilan d'étape...

Les réunions de lecture des accords et statuts SME entre direction et syndicats seront clôturées jeudi 07 juillet par la réunion de bilan rajoutée à la demande de SUD. Ces réunions n'ont aucune valeur juridique.

Ces 5 journées de réunions ont été l'occasion de rappeler à la direction un certain nombre d'oublis sur les usages dans l'entreprise.

Après une très vive insistance de SUD, la direction a fini par acter l'absence d'embauches en dessous de 175 depuis plus de 10 ans et qu'il n'y a plus, à ce jour, de coefficient inférieur à 190.

SUD a fait acter un certain nombre d'acquis sur les primes liées à des secteurs ou horaires particuliers ainsi que des règles de coefficients par postes, entre autres choses.

La future négociation sur le passage chimie à métallurgie parisienne a été évoquée.

Equivalence d'indices, le point dur...

Ce sera un des points les plus durs à négocier.

Les propos tenus à ce sujet nous alertent sur ce point.

Une méthode d'attribution d'équivalence d'indice par poste a été avancée.

Cela semble à la fois très compliqué à évaluer et être générateur d'incompréhensions.

Selon cette méthode, des salariés au même indice chimie pourraient se retrouver à des indices métallurgie différents.

SUD y voit le danger de monter les salariés les uns contre les autres et envisage la négociation des intérêts collectifs différemment.

Il est possible que des négociations sur la méthode de comparaison soient nécessaires !!!

SUD n'entamera cette négociation qu'avec l'assentiment des salariés...A suivre...

Sur la méthode :

La direction nous a toujours remis les documents en séance malgré notre insistance de les avoir avant pour les étudier.

C'est pour cela que SUD a demandé une réunion Bilan qui nous laisse le temps de vérifier l'exhaustivité des éléments discutés.

Sur l'état d'esprit :

La direction a rappelé qu'il serait hors de question de prendre le meilleur de chaque entreprise et qu'il faudrait faire des concessions.

SUD a répondu que les salariés n'avaient rien demandé à personne, qu'ils n'ont pas choisi ce projet de fusion et qu'ils n'ont absolument aucune raison de faire des concessions.

Puisque la direction prétend créer une société meilleure selon la propagande qu'elle

diffuse, alors qu'elle aille au bout de la démarche !!!

Pour avoir l'adhésion des salariés à son projet, il y a plus simple que de louer le Palais des congrès, de diffuser du marketing langue de bois ou gaspiller des fortunes en illusionnistes communicants.

Il suffirait de relever les salaires, une véritable information sur le projet final s'il est rassurant et pas de mobilité forcée y compris entre St Médard et le Haillan.

Le calendrier SAFRAN

La direction est tellement pressée qu'elle veut déjà passer aux réunions de comparaison SME-SPS (voir tract « la direction avance »).

Vu la complexité des sujets et la multitudes de réunions qu'elle souhaite rajouter, SUD SME et la CGT SME ont décidé de contester le calendrier proposé et ont envoyé un courrier de demande d'annulation des réunions évoquées par la direction.

La CFDT conteste la tenue de certaines réunions également.

De plus, ce calendrier à marche forcée est celui de la direction et ne correspond en aucun cas au calendrier légal.

Rien n'oblige les syndicats à l'accepter ainsi que les méthodes choisies par la direction.

Le calendrier légal :

SUD SME et SUD métaux 33 (SPS) ont envoyé un courrier aux organisations syndicales (représentatives ou non) leur proposant une intersyndicale SME/SPS le 04 juillet pour que les syndicats reprennent la main sur les initiatives de la direction.

En bref : SUD a signé le rattachement à la participation SAFRAN et l'intéressement après avoir consulté les salariés.

Prévoyance : Il reste beaucoup d'inconnus.

Que deviendront les retraités et les futurs retraités ?

La direction SAFRAN s'engage t-elle à inclure les salariés en amiantes actuels aux mêmes conditions que les actifs ?

Comment s'effectuera la compensation sur les salaires sans laquelle nous ne pourrions signer un accord d'adaptation pour les futurs embauchés ?

CE : Les élus CE SUD ont découverts une revendication sur un tract CGT pour que le budget soit augmenté par la direction afin de participer à la prévoyance.

Les élus SUD étant majoritaires au CE, nous donnons ici notre avis sur la question.

Sur le principe, ce n'est pas le rôle du CE et cela ne pourrait être concrétisé qu'avec un accord écrit en bon et due forme.

L'aide tel qu'elle est pratiquée au CE de SPS n'engage aucunement la direction, uniquement le CE.

Les élus SUD ne mettrons pas le CE dans cette situation.

Conseil d'administration :

La direction semblait vouloir éviter ses obligations légales en termes d'élection des administrateurs salariés.

Le 16 juin, en réunion, en présence des autres syndicats, SUD a demandé à la direction d'organiser des élections.

Mr Arnoult s'y est engagé...A suivre ...

Pont chômé payé : SUD est intervenu avec insistance pour faire respecter le paiement des astreintes comme une semaine avec 2 jours fériés lorsqu'il y a un pont chômé payé, la direction a fini par l'admettre.

SUD a demandé par écrit à la direction de respecter l'accord d'entreprise concernant une équipe de nuit du secteur auto qui n'a pas bénéficié du pont chômé payé.

A suivre également ...

VSD CEP : avec l'accord des salariés concernés, SUD a signé l'accord VSD pour la TGS.

SUD a revendiqué et obtenu une augmentation de 10 € de l'astreinte dans le cadre des VSD.